



PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 26 MARS 2024 à 19h

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 19 mars, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

Étaient présents : M.Mmes les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc - LEROY Michel – GUILLOIS Véronique - RÉVEILLE Loïc –
LECHANTEUX Valérie – CORBEAU Aline

Absents excusés : BÉRAIL Philippe - HUET Esteban

Secrétaire de séance : LEROY Michel

Membres convoqués : 8
Membres présents : 6
Membres votants : 6

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 6 mars 2024.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

- Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Budget primitif 2024
- Réhabilitation du bâtiment 2 rue du Rocher : maîtrise d'œuvre
- Questions diverses

DÉLIBÉRATION 2024-03-26-1

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET COMMUNAL –
dressé par M. BOISGERAULT Philippe, comptable public**

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 de la commune établi par M. BOISGERAULT Philippe, comptable public.

...

DÉLIBÉRATION 2023-03-26-2**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 du budget de la Commune de Chéméré-le-Roi**

M. le Maire se retire pour délibérer sur le compte administratif 2023.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LEROY Michel, 1er adjoint, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. LANDELLE Jean-Luc, Maire, après s'être fait présenter le budget de la Commune et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
RÉSULTATS REPORTES		188 650.70 €		246 948.78 €		435 599.48 €
OPERATIONS EXERCICE	191 169.91 €	91 596.85 €	284 721.71 €	388 493.71 €	475 891.62 €	480 090.56 €
TOTAUX	191 169.91 €	280 247.55 €	284 721.71 €	635 442.49 €	475 891.62 €	915 690.04 €
RÉSULTATS CLÔTURE		89 077.64 €		350 720.78 €		439 798.42 €
RESTES A RÉALISER	41 790.80 €				41 790.80 €	
TOTAUX CUMULES	232 960.71 €	280 247.55 €	284 721.71 €	635 442.49 €	517 682.42 €	915 690.04 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		47 286.84 €		350 720.78 €		398 007.62 €

- 1) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2) reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 3) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

DÉLIBÉRATION 2023-03-26-3**AFFECTATION DES RESULTATS AU 31/12/2023 DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire réintègre le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2023 du budget de la commune, décide de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023, conformément au tableau ci-dessous :

Résultat de fonctionnement 2023 : Excédent	103 772.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté : Excédent	246 948.78 €
RÉSULTAT à affecter	350 720.78 €
Résultat d'investissement de 2023 : déficit	99 573.06 €
Résultat d'investissement antérieur reporté : Excédent	188 650.70 €
EXCÉDENT INVESTISSEMENT 2023	89 077.64 €
Résultat des restes à réaliser au 31 décembre 2023	- 41 790.80 €
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	0
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL à affecter	350 720.78 €
Affectation en réserves au 1068 (section investissement)	0.00 €
Report en fonctionnement (002)	350 720.78 €
AFFECTATION DES RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	
Report en investissement (001)	89 077.64 €

DÉLIBÉRATION 2023-03-26-4**BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024 de la commune proposé par M. le Maire.

REHABILITATION DU BATIMENT SIS 2 rue du Rocher

Faute d'éléments, le sujet sera abordé lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

. La Communauté de Communes du Pays Meslay Grez a confirmé la venue de la Troupe de Théâtre le vendredi 14 juin 2024.

. La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mardi 23 avril 2024 à 18h30.

COMPTES-RENDUS REUNIONS

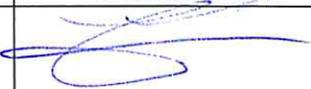
. Réunion SIVOS – 15 mars 2024

Rapporteur : LANDELLE Jean-Luc

SÉANCE du 26 mars 2024

Délibérations prises du N°2024-03-26-1 au N°2024-03-26-4

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2024-03-26-1	Approbation du compte de gestion 2023 dressé par M. BOISGÉRAULT Philippe – comptable public
N° 2024-03-26-2	Compte administratif 2023
N° 2024-03-26-3	Affectation des résultats au 31/12/2023
N° 2024-03-26-4	Budget primitif 2024

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE
LANDELLE	Jean-Luc	Maire	
LEROY	Michel	Secrétaire de séance	

